

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
Du 06 juin 2025 à 19h00**

<u>Date</u> : 06/06/2025 <u>Date de convocation</u> : 26/05/2025 <u>Secrétaire de séance</u> : MONTARU Christian	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, BINET Noémie, BALLEUR Frédéric, FILONE DE NOISDENS Vahiré, GUENOT Benjamin, LETURGEON Jonathan, MOREAU Éric et MONTARU Christian <u>Absents</u> : BEQUIGNON Margaret donne pouvoir à BINET Noémie et ROUSSEAU Fleur donne pouvoir à MONTARU Christian
---	--

L'an deux mil vingt-cinq, le six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Choix de l'entreprise : Appel d'offre voirie rue du bourg
2. Vente de la commune de la parcelle ZA n°204.
3. Convention de mise à disposition à la commune d'un tracteur en cas d'intempéries.
4. Redevance ENEDIS pour l'occupation du domaine public communal pour l'année 2025.
5. Motion de protestation contre la suppression de l'arrêt du TGV de 8 h 46 à la gare Vendôme-Villiers- sur-Loir.
6. Questions et informations diverses.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur Christian MONTARU est désigné pour remplir cette fonction.

1. Choix de l'entreprise : Appel d'offre de la voirie rue du bourg : A la majorité des votants le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Colas France pour un montant de 250 078,01 € H.T soit 300 093,61 € T.T.C et autorise le maire à signer les devis et à commander les travaux.

Délibération n°2025-03-01

2. Vente de la parcelle ZA 204 appartenant à la commune : A la majorité des votants le conseil municipal décide de ne pas vendre cette parcelle.

Délibération n°2025-03-02

3. Convention de mise à disposition à la commune d'un tracteur en cas d'intempéries : A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du tracteur à la commune.

Délibération n°2025-03-03

4. Redevance ENEDIS pour l'occupation du domaine public communal pour l'année 2025 : A l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte la demande de versement de la redevance ENEDIS due au titre de l'année 2025 soit un montant de 289 €.

Délibération n°2025-03-04

5. Motion de protestation contre la suppression de l'arrêt du TGV de 8 h 46 à la gare Vendôme-Villiers-sur-Loir : A l'unanimité des votants, le conseil municipal s'oppose à la décision de la SNCF de supprimer le TGV 8332 arrivant de Tours à 8h46 et desservant la gare de Paris-Montparnasse à 9 h 36.

Délibération n°2025-03-05

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le 06 juin 2025 a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

